

Aujourd'hui, l'offre en sport adapté est **Alté**nt bien développée même si le soutien à nos athlètes et sportifs en situation handicap ou de maladie mériterait d'être renforcé. L'inclusion dans des clubs de personnes valides doit quant à elle être développée davantage. Les formules peuvent être créatives et c'est en visibilisant et médiatisant les initiatives qui marchent que d'autres pourront les reproduire.

Faire appel à l'expertise des associations de personnes handicapées ou malades pour développer cet objectif de manière efficace et pertinente est une piste à explorer afin de trouver un équilibre entre inclusion et besoins d'adaptation plus ou moins importants.

Propositions concrètes :

- Prévoir des clauses inclusives (au niveau du matériel, des infrastructures, de l'accueil...) pour l'attribution de subsides aux infrastructures sportives ;
- inclure des catégories handisport dans des clubs, fédérations ou ligues de personnes valides ;
- Favoriser la cohabitation de pratiques handisport et classiques d'une même discipline: lors d'entraînements pour sensibiliser, lors de compétitions pour visibiliser...
- inclure des personnes handicapées ou malades dans des clubs de personnes valides et réciproquement inciter l'inclusion de personnes valides dans les clubs de sport adapté.

III. Accessibilité des infrastructures et du matériel

L'accès au sport est une condition essentielle à sa pratique.

Nous demandons l'accessibilité physique des infrastructures sportives. Cela doit être obligatoire a minima pour les bâtiments financés et/ou gérés par les pouvoirs publics. En ce qui concerne le matériel adapté, cela peut s'avérer onéreux. Mais nous sommes convaincus que ces investissements sont indispensables pour favoriser pleinement une meilleure inclusion.

Même si cela peut s'avérer onéreux d'acheter du matériel adapté, nous sommes convaincus que ces investissements sont indispensables pour favoriser pleinement une meilleure inclusion.

Propositions concrètes :

- Rendre l'accès aux subsides à la construction, à l'aménagement, à la rénovation de bâtiments à visée sportive conditionné par l'accessibilité pour tous à ces bâtiments, tant dans les espaces sportifs que dans les espaces sanitaires ou de cafétérias.
- Soutenir l'investissement dans du matériel adapté tel que proposé actuellement via les subventions de l'ASEPS.

En conclusion, le sport est un excellent moyen d'inclusion sociale. Nous en sommes convaincus. Il permet de sortir de chez soi, de partager avec d'autres le plaisir de se bouger selon ses moyens et ses capacités. Le sport est également comme pour tout un chacun un plus pour la santé et le bien-être.

De plus, inutile de vous rappeler notre obligation de respecter la convention des Nations Unies en la matière (article Art 30. Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports) et notre engagement à la mettre en oeuvre :